



## Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été 2024

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles les communes et les intercommunalités sont attachées ;

considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été 2024 ;

considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature aura un impact considérable pour l'ensemble du territoire métropolitain et de l'outre-mer, à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entraînement, l'accueil des équipes et de millions de visiteurs ;

considérant que l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 aura également des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par les communes et les intercommunalités en ce domaine ;

considérant que l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités réunis ce jour souhaitent participer à la mobilisation autour de ce projet ;

l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, réunie lors de son 99<sup>ème</sup> Congrès annuel et forte de ses 33 976 maires et 1 410 présidents d'EPCI adhérents, décide :

d'apporter d'ores et déjà son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature qui représente toute la France, soit retenue par le Comité International Olympique

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2016